



Titre de sejour montion vie prive et famillial

Par **salimo**, le **25/09/2008** à **00:55**

Bonjours

Permettez moi de venir respectueusement par ma présente vous faire part de mon problème on espérant de trouvée de l'aide afin de mètre fin à mes souffrances

On outre je suis algerien âgé de 28 ans célibataire titulaire d'un déplume de doctorat en médecine générale entré en France depuis 01 mois avec visa c de 03 mois pré inscrits en capacité de médecine d'urgence au SAMU 13

Je vous s'informe que mon père mes deus frères sont de nationalité française ma mère réside en France mon grand père résident en France depuis 1948 mes tantes et mes oncles mes cousins son de nationalité française pour dire que toute ma famille vie en France à Marseille depuis toujours mois je vie avec ma grand mère en Algérie depuis l'age de scolarisation 07 ans avant je vivais avec mes parent même mes préparatoire j'ai l'est fait à Marseille (fond vert) st marte ,est comme ma grand mère est décidé il y a un an je me trouve tout seul en Algérie

En fin on prenant contacte avec vous mon ambition est que vous m'orientez sur la possibilité de reste en France de manière régulière (avoir un titre de séjour) resté à cote de ma famille continuer mes études de médecine si se la est possible m'orientez vous sur les procédures à entreprendre afin de mètre fin à mes souffrances affective etre à cote de ma famille et à quelle établissement je m'oriente est avec quelles documents

Je vous remercie de votre disponibilité et acceptez mes sentiments les plus meilleurs

Par **aklys06**, le **25/09/2008** à **03:56**

Un docteur !!!!!
tu fais honte a la corporation !!!!!
aux universités que tu dis avoir fréquenté !!!!!
les goss du primaire feraient moins de fautes d'orthographe,
tu prend les gens pour des idiots ??????

Par **annstef**, le **25/09/2008** à **10:13**

B'jour,

Tu as 28 ans, alors assez grand pour te débrouiller tout seul...

Tu es docteur en médecine et en plus pré-inscrit ici...

La seule chose à faire est d'aller à la préfecture demander un titre de séjour mention "étudiant"

Attention, seul le motif des études peut t'aider (en espérant que ton visa a été délivré dans ce sens) Dans le cas contraire, tu es parti pour vivre irrégulièrement en France. Le fait que toute ta famille soit ici, ne te donne aucun droit à ma connaissance.

Par **citoyenalpha**, le **26/09/2008** à **14:43**

Bonjour

vous devez demander une carte temporaire mention vie privée vie familiale.

Toutefois son attribution n'est pas de droit.

Votre entrée en France est un droit mais votre séjour supérieur à 3 mois peut vous être refusé.

Il convient de fournir en plus des documents exigés par la préfecture toute pièce permettant de démontrer vos attachements familiaux forts et ce afin d'augmenter les chances d'un avis favorable à l'acceptation de votre demande par la préfecture.

Par exemple :

Extrait de votre acte de naissance

copie de livret de famille où figure les membres de votre famille

copies pièces d'identité et de résidence de vos parents et frères ou soeurs français

attestation de domicile ou d'hébergement

lettre manuscrite des membres de votre famille témoignant de leur volonté de vous voir les rejoindre et de séjourner définitivement sur le territoire français et la motivation (rappel perte des attaches en Algérie)

attestation de prise en charge par votre famille (copie des 3 dernières déclarations de revenu de vos parents).

preuve de la perte d'attache en Algérie (acte de décès)

copie de tous les diplômes obtenus (même étrangers)

copie de vos séjours réguliers en France et des stages effectués

preuve inscription à l'université

la liste n'est pas exhaustive.

Faites une demande en parallèle de demande carte de résident. Mêmes pièces à fournir.

Autant mettre toutes vos chances de votre côté.

Restant à votre disposition.